

**AUTORISATION DE PARTICIPATION
EN CHAMPIONNAT +16 ans REGIONAL**

Article 8 (règlement LBHB) : les joueuses et joueurs de 16 ans (nés en 2006) inscrits sur les listes des CLE (35 BREQUIGNY M et F, 56 LANESTER F et M, 22 GUINGAMP F, 29 BREST F et M, MORLAIX M, CONCARNEAU M) sont autorisés à jouer en championnat +16 F et M suivants : Prénationale Masculine, Nationale 3 Féminine, Excellence Masculine, Prénationale Féminine, Honneur Masculine, Excellence Féminine.

CE REGLEMENT N'EST PAS APPLICABLE POUR LES RENCONTRES DE COUPE DE FRANCE, (SOUIS AUX REGLEMENTS FFHB).

Document à retourner à Aurélie GEBEL : 5300000.agebel@ffhandball.net

**Concerne uniquement les joueurs et joueuses nés en 2006
inscrits sur les listes des CLE**

PARTIE A REMPLIR PAR LE CLUB DEMANDEUR

Renseignements joueuse/joueur concerné(e)

Nom- prénom :

Date de naissance :

Club (nom en entier – pas de sigle) :

Numéro d'affiliation : 53 _ _ _ _

Niveau et catégorie de compétition :

Date de la demande :

Pièces jointes obligatoires :

Attestation d'un renseignement du questionnaire santé

Accord écrit des deux parents ou du représentant légal, pour la pratique en catégorie supérieure

PARTIE A FAIRE REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU CLE sous la responsabilité du Directeur Technique de la Ligue :

Avis du responsable du CLE sous la responsabilité du Directeur Technique de la Ligue :

Favorable

Défavorable

Date et signature du représentant du CLE :

Rappel : Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation signée par la COC et saisie dans Gesthand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC.